



Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2019

Présents : Pierre DAUDEY, Fabienne DOLE, Mathieu LINIGER, Jean-Noël VALLET, Christine HUMBERTJEAN, Simone VALOT, Marilyne FONTANIER, Alain CUSSEY et Isabelle KERN

Absents : Aurélie JAVANET, Julien WOITTEQUAND, Stéphanie FOURNIER et James BOUVERET

Secrétaire de séance : Simone VALOT.

Le Conseil accepte à l'unanimité, soit 9 voix Pour, la proposition de M. le Maire d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

Redevances communales des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

1. Procès-verbaux des séances du 15 octobre et du 12 novembre 2019.

Les comptes-rendus du conseil municipal du 15 octobre 2019 et du 12 novembre 2019 sont approuvés à l'unanimité, soit 9 voix Pour.

2. Intervention du Président du Comité d'Animation

A la demande du Maire le Président du comité d'animation est intervenu devant le Conseil Municipal pour faire le point sur le fonctionnement de cette association comme le prévoit les statuts.

Le Président a d'abord tenu à faire part de ses regrets devant le fait que très peu d'habitants participent aux différentes manifestations qui sont organisées et que certaines personnes critiquent le fonctionnement de l'association.

Après débat il a été décidé que le Maire et Fabienne DOLE, Adjointe au Maire et chargée de la vie du village, rencontreront les responsables de l'association pour mettre à jour les statuts qui sont obsolètes.

Le Maire a demandé au Président que l'association dispose d'un livre de comptes présentant l'ensemble des dépenses et des recettes.

3. Déconventionnement d'un logement communal

M. le Maire explique que deux assistantes maternelles, Mesdames Mélody BELMAUHDY et Eva CUSA, souhaitent créer une MAM (Maison d'Assistants Maternelles).

Elles géreront la MAM sous la forme d'une association 1901 pour garder ensemble des enfants.

Pour cela elles ont besoin d'un local. Elles avaient déjà sollicité la mairie qui leur avait proposé, en accord avec la PMI, le logement au rez de chaussée situé 10, rue du Bourg-Sec à l'ancienne école libre.

Les 4 appartements de cet immeuble étant conventionnés, la mairie doit demander le déconventionnement du logement pour pouvoir l'attribuer à la MAM.

Après discussion et en raison du manque d'assistantes maternelles sur la commune, le conseil à 9 voix Pour autorise le Maire à effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires pour dénoncer partiellement, pour ce logement, la convention ETAT/COMMUNE avant le 31 décembre prochain pour une date d'effet au 30 juin 2020.

4. Location d'un logement à la MAM

Les assistantes maternelles, Mesdames Mélody BELMAUHDY et Eva CUSA, qui étaient venues exposer leur projet à la Mairie avaient fait savoir qu'elles avaient beaucoup de charges et qu'elles ne pourraient donner que 250 € de loyer par mois.

Après débat et pour aider les familles à disposer d'un service de gardes d'enfants sur la commune, le Conseil accepte à l'unanimité, soit 9 voix Pour, de fixer les trois principes suivants de la future location à la MAM :

- . loyer mensuel hors charges de 250 euros.
- . l'entrée dans les lieux dès le 30 juin 2020 afin de stocker du matériel et préparer les locaux
- . bail à effet au 1^{er} septembre 2020.

5. Achat d'une parcelle de terrain située Place de la Planchotte cadastrée E 793

M. le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un courrier de Jérôme et Pascal DEBOIS SERVOLLE dans lequel ils proposaient de vendre à la commune la parcelle E 793 située "Place de la Planchotte" d'une contenance de 53 ca pour un montant de 150 €.

M. le Maire explique que cette parcelle permettrait dans le futur de donner un accès sur le domaine public à la propriété de M. GIACCOMOTI sur la Place de la Planchotte et sur la rue de DOLE. Après discussion le Conseil accepte l'achat à 4 voix Pour, 2 voix Contre et 3 abstentions.

6. Convention avec la Chambre d'Agriculture pour le suivi agronomique des boues de la STEP

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la commune et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort concernant le suivi agronomique des boues de la station d'épuration.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2019 et doit donc être renouvelée pour la période 2020 à 2021 inclus.

La durée de cette convention n'est que de deux années pour tenir compte de l'évolution de la réglementation et des nouvelles contraintes qui pourraient s'appliquer à terme à l'épandage des boues de STEP urbaines en filière comté.

La chambre d'agriculture s'engage sur des prestations telles prélèvement de boues, cahier d'épandage de l'année, prélèvement de sols et rapport d'activités annuel.

Le coût de la prestation est de 2 678.57€ TTC pour l'année 2020. Ce tarif sera révisé annuellement par la Session Plénière de la Chambre.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire à l'unanimité, soit 9 voix Pour, à signer avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort cette convention.

7. Adhésion au 'groupement régional d'achat d'énergie' pour le gaz et l'électricité

Dans le cadre de l'ouverture des marchés d'énergie et de suppression progressive des tarifs réglementés, un groupement régional d'achat d'énergie concernant l'achat d'électricité et de gaz naturel a été mis en place, localement relayé par le SYDED.

Le SYDED propose aux communes d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de meilleurs tarifs avant le 28 février 2020.

M. le Maire informe aussi le conseil que cette ouverture des marchés ne sera obligatoire pour notre commune qu'à partir de 2023.

Le Conseil refuse l'adhésion en 2020 à 8 voix et 1 abstention.

8. Mise en place du RIFSEEP : validation

M. le Maire rappelle qu'à la séance du conseil du 15 octobre dernier, la décision a été prise de mettre en place le RIFSEEP (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*) qui remplace les primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

M. le Maire rappelle que le RIFSEEP se compose de deux parties et qu'il est applicable à aux 4 agents communaux :

- L'indemnité de fonctions, de Sujétions et d'expertise (IFSE) liée à l'emploi,
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

M. le Maire avait donc saisi le comité technique qui avait donné un avis favorable le 12 novembre à la mise en place du RIFSSEP.

A l'unanimité, soit 9 voix Pour, le Conseil :

- . accepte de mettre en place le RIFSSEP au 1^{er} janvier 2020 pour la part IFSE et de reporter ultérieurement la part CIA.
- . autorise le Maire à fixer par arrêtés individuels les montants versés aux agents concernés
- . de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2020

9. Demande de subvention du collège de Quingey pour un voyage en Angleterre

Le collège de Quingey organise du 3 mai au 08 mai 2020 un voyage en Angleterre pour les élèves de 4^{ème} et demande donc une subvention. Cinq élèves de Liesle sont concernés.

La CCLL n'a pas la compétence 'soutien aux activités périscolaires des collèges', donc ne verse pas de subventions, mais, comme l'ancienne CCCQ avait cette compétence, la CCLL verse à la commune de QUINGEY une somme équivalente à l'ancienne subvention au titre des compensations pour transfert de charges. La commune de Quingey va reverser au collège cette somme aux noms des communes de l'ancienne Communauté de Communes.

Après discussion le conseil rejette par 5 voix, 1 abstention et 2 voix Pour, le versement complémentaire d'une subvention au collège. *(un conseiller, parent d'un collégien, n'a pas pris part au vote)*

10. Remboursement de frais : affouage

M. LINIGER, Adjoint au Maire, a effectué un achat de quatre bombes de peinture pour l'affouage et en demande le remboursement.

Le Conseil accepte de rembourser la facture d'un montant de 28.40 euros TTC à M. LINIGER à 7 voix Pour et 1 Abstention *(M. LINIGER n'a pas pris part au vote)*.

11. Redevance communale du service de l'eau potable

Mme Simone VALOT présente pour le service d'eau un estimatif du Compte Administratif 2019 et un prévisionnel du budget 2020. Elle précise au vu des chiffres que :

- les prix de l'eau sont inchangés depuis 2013,
- la consommation en m³ diminue, par conséquent les recettes également, ce qui produit un équilibre précaire du budget de fonctionnement et ne permettra plus à terme d'entretenir ou de faire des travaux nécessaires sur le réseau ou à la station.

Compte tenu des résultats, M. le Maire propose au Conseil d'augmenter pour 2020 les tarifs actuels de l'eau potable pour la part communale, soit :

- Part proportionnelle:

- 1^{ère} tranche (0 à 100 m³) : 1.15€ *(au lieu de 1.05€)*
- 2^{ème} tranche (101 à 200 m³) : 1.00€ *(au lieu de 0.90€)*
- 3^{ème} tranche (plus de 200 m³) : 0,80€ *(au lieu de 0.75€)*

- Part fixe :
 - . Compteur 15 : 30 € *(au lieu de 27€)*
 - . Compteur 20 : 40 € *(au lieu de 37€)*
 - . Compteur 40 : 85 € *(au lieu de 80€ :Néolia)*

M. le Maire précise qu'à ces tarifs s'ajoutent ceux de l'Agence de l'eau : redevance Pollution et Redevance Prélèvement

Ainsi, la facture d'une consommation de 120 m³ s'élèvera à 165 € en 2020 *(au lieu de 150 € en 2019)*

Le Conseil accepte la proposition à la majorité, soit 7 voix Pour et 2 Abstentions.

12. Redevance communale du service de l'assainissement collectif

Mme Simone VALOT présente un estimatif du Compte Administratif 2019 et un prévisionnel du budget 2020. Elle fait remarquer que les tarifs de l'assainissement sont inchangés depuis 2014 et que des travaux seront à réaliser sur le réseau pour continuer la mise en séparatif.

Bien que les résultats soient légèrement positifs en fonctionnement, M. le Maire propose au Conseil d'augmenter en 2020 les tarifs de la part fixe de l'assainissement, soit :

- Part fixe : 20 € (au lieu de 15 €)
- Part proportionnelle : inchangée soit 1,40 €/m³

Ainsi, la facture d'une consommation de 120 m³ s'élèvera à 188 € en 2020 (au lieu de 183 €)

M. le Maire précise qu'à ces tarifs s'ajoute celui de l'Agence de l'eau : redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Le Conseil accepte la proposition à la majorité, soit 7 voix Pour et 2 abstentions.

13. Questions diverses :

. Demande de baisse de prix de la parcelle 21

M. le Maire a soumis au Conseil Municipal la demande d'un futur acquéreur de la dernière parcelle du lotissement. Celui-ci aurait souhaité une baisse de tarif de 4400€. Le conseil refuse de baisser le prix de la parcelle 21 du lotissement 'Quartier le Château'. En effet, plusieurs demandes sont en cours pour ce lot et on ne peut accepter une baisse du prix pour l'une de ces demandes sans être juridiquement mis en cause.

. Recensement de la population : M le Maire rappelle au conseil que le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020 et que la candidature de Madame Brigitte HUMBERTJEAN a été retenue pour le poste d'agent recenseur.

. Association Mobiloue

L'association Mobiloue est une association fondée en 2018 par des habitants du village de Liesle pour favoriser la mobilité partagée dans la vallée de la Loue.

Elle propose de mettre en place un système d'autostop organisé ainsi qu'un éventuel système de covoiturage.

L'association propose aux membres du conseil de venir les rejoindre pour réfléchir aux propositions et à la mise en place des dispositifs les mieux adaptés à la demande des habitants de Liesle. Mesdames Fabienne DOLE et Marilyne FONTANIER représenteront le conseil.

. ACCA : M. le Maire fait part au conseil de la démission de M. Dominique DACLIN de la présidence de l'ACCA de Liesle depuis le 15 novembre dernier.

. Journée du 5 décembre 2019 : journée du souvenir pour les Anciens Combattants d'Algérie.

Cette journée du souvenir se déroulera cette année à Liesle le 5 décembre avec la participation des Associations patriotiques AFCAC, UNC, Médailleurs Militaires et le Souvenir Français du secteur :

- 16h : dépôt de gerbe au cimetière sur la tombe de Maurice BARBIER
- 16h30 : cérémonie au monument aux morts puis verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Séance levée à 23 h 55

Prochaine réunion de conseil : le 8 janvier 2020